

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA) a l'intention de se procurer des services pour éradiquer kudzu (*Pueraria montana*) une plante envahissante dans la région ouest de l'Ontario. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces biens à Cain Vegetation Inc. situé à Acton, ON, Canada. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

Contexte

Le kudzu, *Pueraria montana*, est une espèce de vigne vivace, feuillue et ligneuse dont les tiges mesurent entre 10 et 30 cm de longueur et jusqu'à 8 cm de diamètre. Les plants de kudzu sont pourvus de racines à la fois fibreuses et tubéreuses qui peuvent atteindre 4 m de profondeur, 18 cm de diamètre et un poids de 180 kg. Le kudzu est originaire de l'Asie et produit des tiges ligneuses, vigoureuses et feuillues qui couvrent complètement un site de végétation herbacée. Les plants étouffent toute la végétation d'une région, y compris les arbustes et les arbres, de feuillage dense et lourd.

Le site longe la bordure arrière d'une propriété agricole, le long de la rive nord du lac Érié. Les extrémités est et ouest du site sont végétalisées de forêts. Le kudzu a infesté environ 5200 mètres carrés (0,5 hectare, 1,2 acre), dont 3400 mètres carrés sur une grande pente dont le point le plus escarpé a une inclinaison de 97 % sujette à l'érosion. L'ACIA est à la recherche de services de mise en œuvre de mesures pour l'éradication de kudzu, y compris destruction de la végétation, la végétalisation et maintien de l'intégrité des pentes sur le site.

Exigences minimales essentielles

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes:

- 1) Maîtrise en biologie ou dans un domaine biologique connexe, l'écologie, les études de l'environnement, la biologie végétale, y compris avoir étudié la physiologie des plantes

envahissantes comme le kudzu afin de comprendre comment elles se propagent et comment les contrôler efficacement et les retirer.

- 2) Comme l'ACIA est soumise à des délais stricts pour assurer l'éradication en temps opportun et que la météo saisonnière aura un impact direct et négatif sur le succès de l'ACIA, le fournisseur doit être prêt à commencer le travail immédiatement.
- 3) Ceci étant la première occurrence de kudzu qui exige une intervention de l'ACIA, le fournisseur doit avoir de l'expérience à éradiquer et réhabiliter des mauvaises herbes / vignes / végétation du même type dans des endroits fragiles et complexes sur le plan écologique.
- 4) Le fournisseur doit avoir de:
 - l'expérience avec des projets complexes et semblables de réhabilitation, comprenant la destruction de la végétation et la végétalisation, en utilisant des indicateurs pour évaluer le succès
 - l'expérience et la connaissance des méthodes concernant le maintien de l'intégrité des pentes, la minimisation de l'érosion et les procédures / formation établies sur la sécurité des travailleurs (SST- Santé et sécurité au travail) en raison de la pente extrême sur le site
 - des connaissances de ce site vulnérable sur le plan écologique (emplacement, caractéristiques, la texture du sol), ainsi que du cycle de vie de kudzu, de sa morphologie et de son caractère envahissant

Justification du fournisseur présélectionné

Les exigences comprennent la destruction du couvert végétal, la végétalisation et le maintien de l'intégrité de la pente, sur un site de 0,5 hectares dans le sud-ouest de l'Ontario. Ceci étant la première occurrence de kudzu et que la météo aura un impact direct et négatif sur le succès, l'ACIA est soumise à des délais stricts pour réaliser l'éradication en temps opportun.

Le Canada entend conserver tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé étant donné que le but premier du contrat **consiste de matériel protégé par le droit d'auteur.**

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La période du contrat sera pour une période de deux (2) ans, entre septembre 2015 et septembre 2017 et comprendra deux options de prolongation entre septembre 2017 et septembre 2019

La valeur estimative du contrat, incluant les période d'option, est de 64,0000 \$ (taxes en sus).

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est lundi 9 Septembre, 2015 @ 1 : p.m.

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Mike Frost Officier contractant
Agence canadienne d'inspection des aliments
59 Promenade Camelot, Ottawa Ontario K1A 0Y9
Téléphone: 613-773-7373
Courriel: michael.frost@inspection.gc.ca

Information Politique

Règlement sur les marchés de l'État (RME) – Section 6 d

« Les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise »

Contrat assujetti à l'ALENA – Chapitre 10, Annexe 1001.1b-2, Section B, catégorie F – Services afférents à la conservation et aux ressources naturelles, sous catégorie F029 – Autres services d'entretien et de contrôle des animaux

Contrat assujetti à l'ACI - Chapitre 5, article 506, paragraphe 12 b
« Lorsqu'un seul fournisseur est en mesure de satisfaire aux conditions du marché public une entité peut utiliser des procédures de passation des marchés publics différentes de celles décrites aux paragraphes 1 à 10, dans les circonstances suivantes : b) lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;